

Conférence des Présidents des Parlements de l'Union européenne Stockholm, les 16 et 17 novembre 2001

Le sommaire de la Présidente

La Conférence des Présidents des Parlements de l'Union européenne et de ceux des pays candidats a eu lieu à Stockholm les 16 et 17 novembre 2001. Les deux thèmes principaux de la Conférence étaient «Le rôle des Parlements nationaux dans les structures européennes ; une contribution parlementaire au processus lancé par le Sommet de Nice » et «Le rôle des Parlements durant la période des négociations pour l'adhésion à l'UE ». Le premier thème a été examiné par les Présidents de l'UE et le second étudié en présence de tous les Présidents.

La Conférence, initialement programmée du 13 au 15 septembre 2001 a dû être reportée en raison des événements tragiques de New-York et de Washington DC le 11 septembre, et il était évident que de nombreux participants désiraient débattre des thèmes choisis dans le contexte de la nécessité de défendre contre le terrorisme les sociétés ouvertes et les démocraties. Le fait que la Conférence n'ait pas été annulée, mais seulement reportée, était considéré en soi comme preuve de la détermination des Présidents assemblés d'appuyer les efforts en cours pour arrêter le terrorisme en ses origines mêmes, de bâtir des sociétés et une communauté mondiale où il n'y aurait pas de terrain pour la reproduction du terrorisme.

Mme Birgitta Dahl, la Présidente du Parlement suédois a présenté un rapport «La défense de la démocratie et de la légitimité dans l'Union européenne : le rôle des Parlements nationaux dans les structures européennes », où l'accent était mis sur la nécessité de prendre en compte le déficit démocratique dans les travaux quotidiens des Parlements nationaux ; déficit qui serait malheureusement accru faute de trouver un équilibre clair et solide entre les représentants élus et leurs Parlements d'une part, et les gouvernements des pays de l'UE d'autre part. Mme Dahl a dans son exposé insisté sur le besoin d'ouverture, de dialogue politique et de responsabilisation.

M. Wolfgang Thierse, le Président du Bundestag, avait préparé un rapport «La défense de la démocratie et de la légitimité dans l'Union européenne : le rôle des Parlements nationaux dans les structures européennes.» qui a été présenté en son nom par le Président du Nationalrat autrichien, M. Heinz Fischer. Dans ce document, M. Thierse souligne que l'idée même de démocratie repose sur celle de

l'État-nation, et que présentement il n'existe pas d'équivalent à l'échelon transnational. Une solution possible serait d'attribuer aux Parlements nationaux un rôle double : tout en continuant à fonder leurs activités sur les dispositions constitutionnelles de chaque État membre, ils pourraient d'autre part faire partie des structures en qualité d'institutions figurant dans les traités européens.

Mme Luisa Fernanda Rudi, la Présidente du Congrès des Députés d'Espagne a dans son rapport «Le rôle des Parlements nationaux pendant les négociations d'adhésion à l'Union européenne » souligné le fait que les Parlements nationaux ont un rôle décisif à jouer durant la phase de négociation de chaque pays candidat, vu que les contraintes constitutionnelles varient et que les résultats des négociations doivent être ratifiés conformément à ces contraintes. L'information recueillie et le processus de suivi dans le cadre d'un Parlement national sont d'une importance majeure pour que le processus démocratique évolue selon la volonté manifestée par le peuple.

M. Borut Pahor, le Président de l'Assemblée Nationale de la République de Slovénie a présenté un rapport intitulé «Le rôle et les activités de l'Assemblée Nationale de la République de Slovénie dans le processus d'adhésion de la Slovénie à l'Union Européenne ». En Slovénie l'Assemblée Nationale doit approuver chaque position du gouvernement dans les négociations, fait qui a permis à l'Assemblée d'exercer un rôle plus actif dans le dialogue avec les citoyens du pays.

Dans les débats qui ont suivi la présentation des rapports, l'accent a fortement porté sur la nécessité de défendre le rôle des Parlements nationaux en leur qualité d'institutions dans le sein desquelles se déroulera le dialogue principal avec les citoyens des pays européens, dialogue qui portera tant sur les thèmes nationaux que transnationaux. Dans ce contexte la Conférence a exhorté tous les États membres à ratifier le traité de Nice, pour éviter ainsi une perte de confiance des citoyens envers leurs gouvernements.

La Conférence a souligné que les Parlements nationaux ont un rôle déterminant à jouer dans le processus aboutissant à la prochaine Conférence intergouvernementale. La Conférence a bien accueilli la mise en place d'une Convention comme élément important dans les préparatifs de la CIG.

Plusieurs propositions constructives ont été émises avant et pendant la Conférence concernant les travaux futurs de nos Parlements nationaux et de la coopération européenne. Ce dialogue, ainsi que les travaux préparatoires plus détaillés en vue de la CIG seront les thèmes

principaux des trois prochaines Conférences. Ainsi la Conférence a décidé, premièrement, de confier l'examen de ce sujet à la troïka composée des hôtes passé, présent et futur de la Conférence des Présidents de l'UE, deuxièmement, de présenter ses conclusions aux Conférences. La troïka devrait également examiner les formes selon lesquelles les pays candidats participeront aux futures Conférences tenues avant leur adhésion à l'Union.

La Conférence a noté les progrès réalisés dans le domaine de l'environnement avec un accord sur le protocole de Kyoto a été réalisé à Marrakech en novembre. Les participants à la Conférence ont convenu de la nécessité d'un processus de ratification diligent de la part des Parlements nationaux.

La Conférence accorde la plus haute priorité à l'institution de la Cour pénale internationale et à la ratification des statuts de Rome. Selon la Conférence, la Cour devrait renforcer l'habileté de la communauté mondiale à juger les violateurs présumés des lois internationales et humanitaires.

La présence des Parlements des pays candidats durant la deuxième moitié de la Conférence était considérée comme naturelle, étant donné les décisions prises aux Conseils européens de Nice et de Göteborg, et vu la nécessité d'accroître le nombre d'États membres. La Conférence a noté avec satisfaction les progrès récents accomplis par les pays candidats dans leurs négociations d'adhésion et la Conférence a souligné la nécessité d'un processus de ratification diligent une fois les négociations terminées. La Conférence a reconnu la nécessité de débats parlementaires plus vifs sur l'élargissement, débats qui feraient apparaître plus clairement aux citoyens toute l'importance de la ratification par les Parlements nationaux.

La prochaine Conférence des Présidents des Parlements de l'UE aura lieu à Madrid, Espagne du 7 au 9 juin 2002. Les Conférences subséquentes se tiendront en Grèce en mai ou juin 2003 et aux Pays-Bas en 2004.